

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	12 (1939)
Heft:	3
Artikel:	La ville de Carouge
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-121019

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 25.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



La rue du Cheval-Blanc.

Un aspect de Carouge, tel qu'il pouvait être avant 1775.

LA VILLE DE CAROUGE

La République et canton de Genève possède des lois sur la construction qui sont loin d'être parfaites, mais qui, comparées à celles de certaine fière cité des bords de la Limmat, sont remarquables. Dans ce domaine, nos lois ont subi une adaptation périodique parallèle à l'évolution de la construction à Genève.

C'est à Camille Martin, tout particulièrement, que nous devons les dispositions relatives au plan des zones. Ce dernier est actuellement en révision et prévoit, pour les ensembles d'intérêt historique et architecturaux — haute ville et Carouge — des dispositions spéciales. Ces circonstances nous ont incités à faire connaître au public et à nos édiles quelques très intéressants renseignements sur Carouge. Nos députés doivent se prononcer en connaissance de cause et connaître la responsabilité qu'ils portent. L'avenir de Carouge sera certainement profondément touché par les décisions qu'ils prendront : ou bien Carouge reprendra le fil de la tradition qui a fait toute sa valeur, ou elle sera livrée aux bâisseurs sans vergogne qui sauront rapidement la faire passer au rang de banlieue de troisième ordre.

Nul mieux que Louis Cottier ne pouvait esquisser cette courte mais substantielle notice historique.

La place manquait pour faire connaître les nombreux et savoureux détails de cette histoire et il a fallu, à regret, réduire à quelques pages ce qui aurait pu faire l'objet d'un ouvrage. Souhaitons voir un jour cette « Histoire de Carouge », dont bien des points sont encore obscurs, et remercions Louis Cottier de nous en avoir donné quelques prémisses.

La Rédaction.

Les reproductions ci-contre sont dues pour la majorité à l'obligeance de M. L. Cottier. Les plans Elia et de l'Hôtel de Ville ont été obligamment prêtés par la Mairie de Carouge.

Les vestiges de l'ancien Carouge.



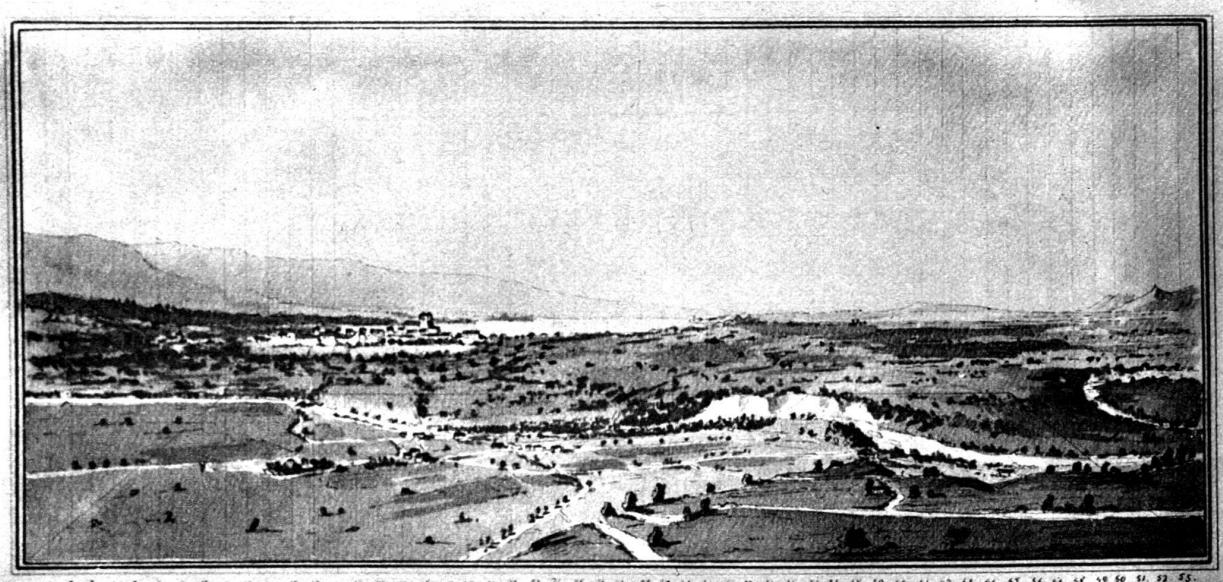
Cour d'une ancienne auberge à la rue du Cheval-Blanc.



Le portail de cette même auberge, vue sur la rue du Cheval-Blanc.



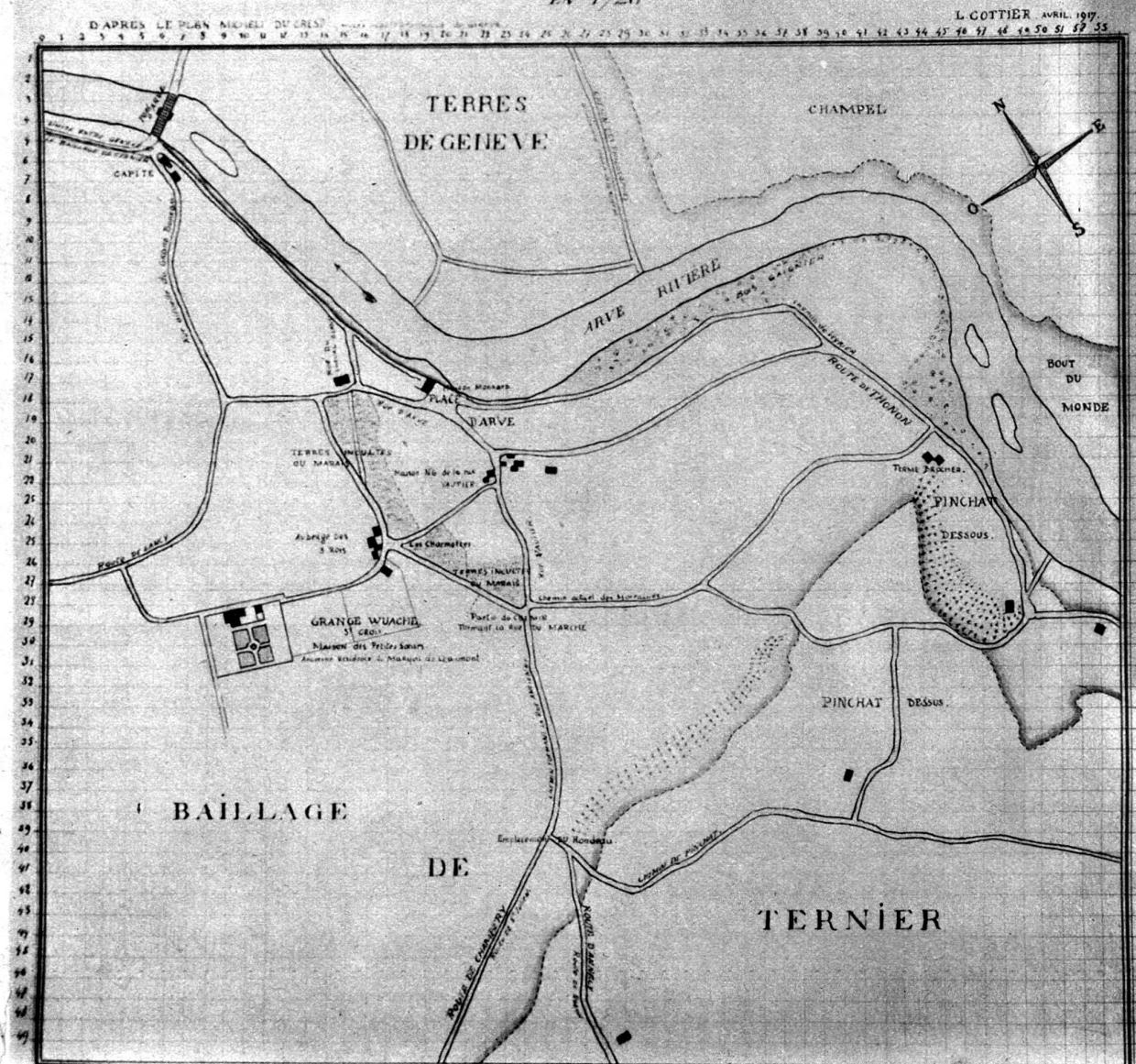
Type de boutique de l'ancien Carouge, à la rue d'Arve.



4 3 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53

PLAN DE CAROUGE

EN 1720



Vue d'ensemble et plan de Carouge vers 1720.

D'après Louis Cottier.

Lorsque, venant de Genève, on arrive à Carouge par le Pont-Neuf, on quitte sans transition les quartiers modernes pour venir dans une cité vieillotte, dont le charme discret apparaît peu à peu.

Le lieu n'est pas un site touristique à « grand rendement » qui impose une visite aux voyageurs de passage. Cependant, Carouge forme un ensemble plein d'intérêt qui, sans avoir fourni le cadre d'événements extraordinaires, reste riche d'enseignements.

Son passé, antérieur au XVIII^{me} siècle, tout en étant abondant de faits, dont quelques-uns remontent à la période romaine, reste en somme assez banal, voire même peu reluisant, mais, à partir de 1775 environ, la situation de Carouge change brusquement.

D'un bourg insignifiant, connu surtout des gens de justice, il devient un lieu choisi par la cour de Turin, qui lui accorde bientôt toutes ses faveurs.

●

Le XVIII^{me} siècle fut pour la République de Genève une période des plus mouvementées, des troubles politiques parfois sanglants alternèrent avec une prospérité économique due en partie à l'horlogerie et à ses financiers. Prise entre deux grands royaumes, la France et la Sardaigne, Genève connut encore des luttes extérieures qui, sans être tranchées par les armes, n'en furent pas moins vives ; c'est l'une d'elles qui provoqua la construction de Carouge.

●

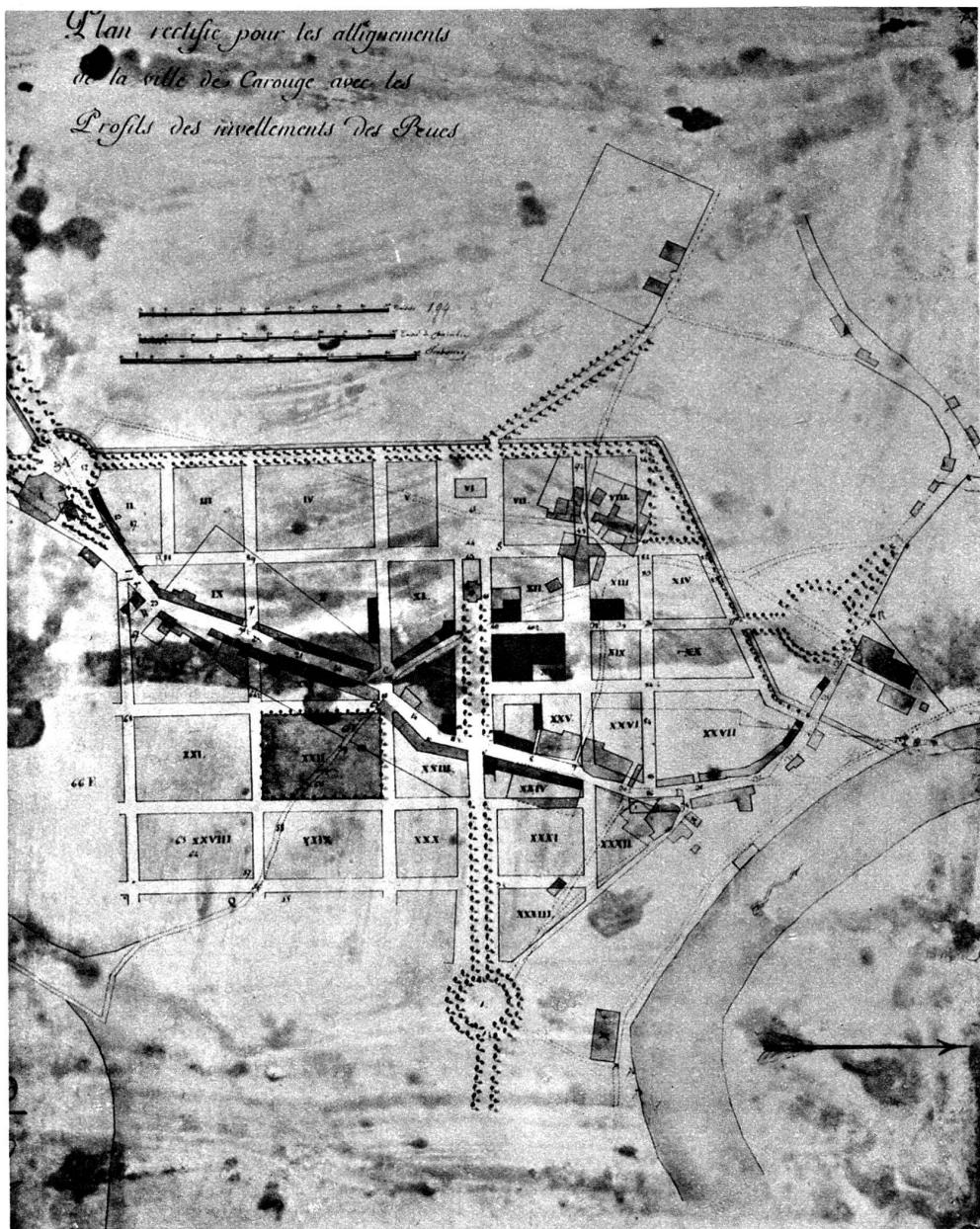
On se souvient de la tentative du ministre Choiseul à Versoix, reprise après son échec par Voltaire à Ferney. Le premier voulait créer un port sur le lac qui devait ruiner le commerce de Genève, tandis que le second voulait attirer les horlogers et par là accaparer son industrie. Mais la position géographique, plus que tout autre raison, amena la déconfiture rapide de ces entreprises. La cour de Turin, jusque-là indifférente, reprit pour son compte le projet qu'elle mena avec une rare habileté, en profitant des erreurs commises par la France.

●

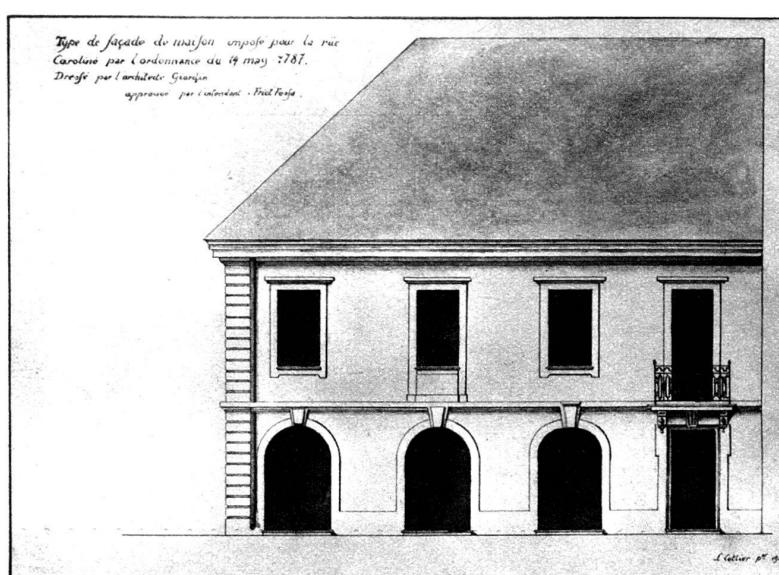
Carouge n'était, en 1775, qu'un bourg disséminé sur la route de Genève à Aix-les-Bains. Quelques maisons, des fermes et des auberges du type de la campagne genevoise s'éparpillaient sur un réseau de chemins vicinaux qui menaient depuis l'actuel pont des Acacias jusque sous la colline de Pinchat. Mais c'était la jonction d'importantes voies de communications qui se réunissaient au Pont-d'Arve : la Porte-du-Midi, comme l'a bien située R.-L. Piachaud.

Choisir ce point pour créer une ville, c'était capter le fleuve à sa source, en conservant dans le royaume tout un trafic qui se faisait à ses portes, en désaxant de deux kilomètres à peine le centre vital de toute la région.

Victor-Amédée II procéda par étapes qui, rapidement, assurèrent le succès de Carouge. Tout d'abord, il institua deux foires annuelles et un marché hebdoma-



Plan officiel des alignements de la ville de Carouge, attribué à l'architecte Elia (1783 ?).



Type de façade de maison imposé pour la rue Caroline par l'ordonnance du 14 mai 1787, dressé par l'architecte Giardin.

daire, par lettre patente du 6 juin 1777. Le 2 mai 1780, il est érigé en chef-lieu d'une province nouvelle, qui prend son nom et le 31 janvier 1786 le titre de ville lui est accordé avec celui de capitale de province. Dès cette période, c'est une ascension continue, jusqu'en 1792, où l'invasion française arrêta net son essor. L'annexion de Genève en 1798 lui fit perdre toute son importance administrative et Carouge tomba dans une misère qu'il n'avait jamais connue.

Après la chute de l'empire, Carouge fut incorporé à Genève, par le Traité de Turin de 1816. Mais, longtemps après, jusqu'à la grande guerre, il redevint le centre économique de son ancienne province. Si des événements imprévisibles l'avaient ramené dans le sillage de Genève, la Cour de Turin n'en avait pas moins fait une ville bien vivante et par là il faut bien reconnaître le succès de son entreprise, dont le but premier lui échappa.

En construisant Carouge, les architectes sardes firent au point de vue de l'urbanisme une œuvre admirable, qui subsiste en partie. Ils utilisèrent de vieux tracés, qui, sans rompre l'harmonie d'un plan d'ensemble, permirent au vieux bourg de conserver ses positions.

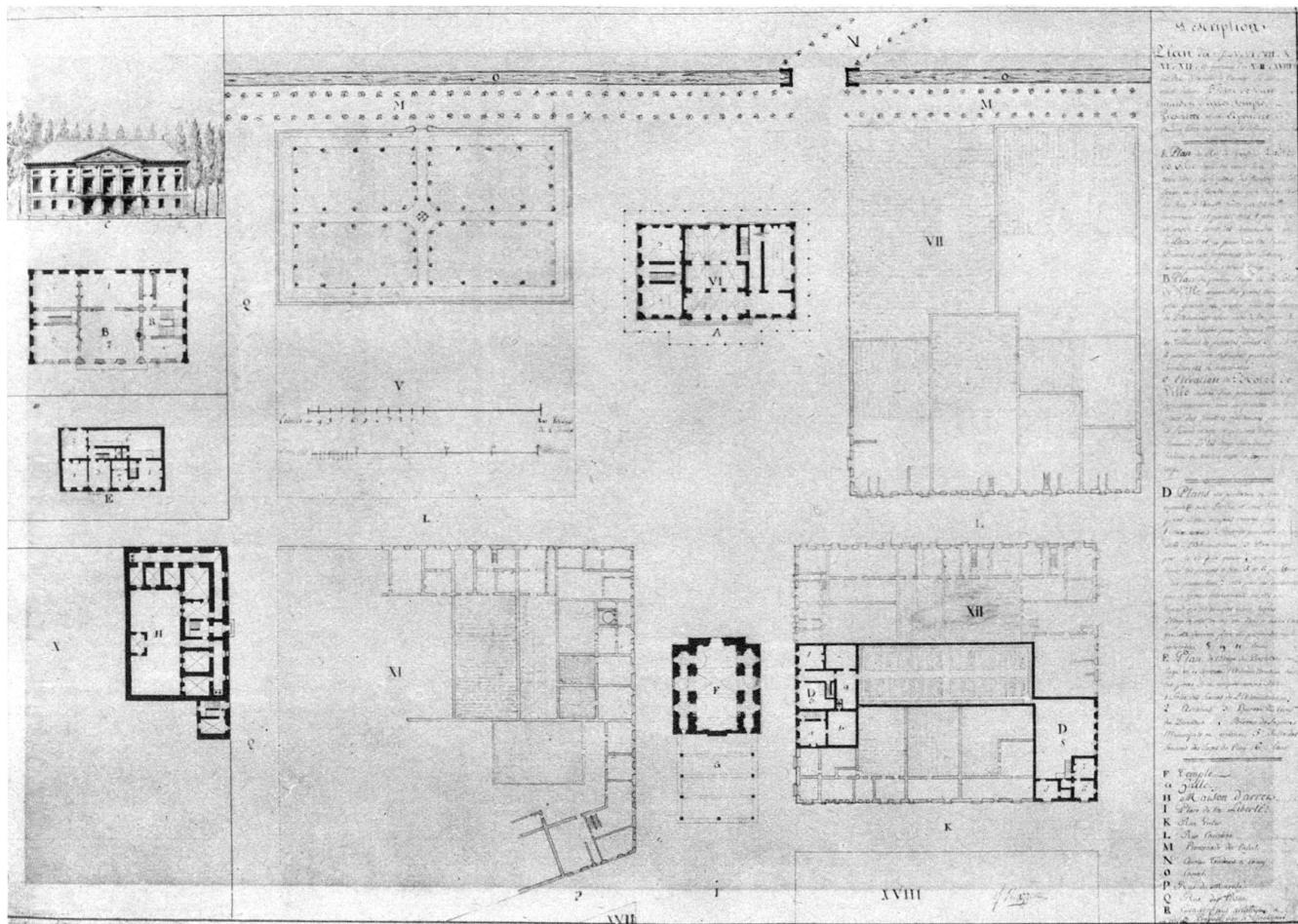
D'une période hésitante où l'on construisit l'église et quelques maisons sur la place du Marché, on arriva à un plan d'ensemble définitif dû en partie à l'architecte Elia. Puis, en 1787, il y eut un architecte en titre, Laurent Giardin, qui établit un type de maison pour chaque rue. On construisit un hôtel de ville, qui fut rasé avant d'être achevé, un palais royal, connu sous le nom de Filature, des prisons, un collège, et tout un ensemble de places plantées de peupliers qui précédait l'entrée de la ville en ses points principaux. On prévoyait encore un hôpital, un parc, une place de jeu. Mais la Révolution française, qui annexa la Savoie en 1792, anéantit la plus grande partie de l'œuvre des architectes sardes. Giardin fut destitué et remplacé par Mazzone qui, le premier, mutila le plan d'ensemble. L'annexion de Genève à la France, en 1798, eut pour contre-coup la chute de l'importance administrative de Carouge, et le régime impérial qui suivit fut fatal à l'œuvre première des urbanistes.

Le terrain des places et des rues, les édifices publics inachevés furent vendus aux particuliers. Ce qui reste actuellement permet cependant de se faire une idée précise de ce que fut cette ville, où tout, depuis son organisation, jusqu'à son ordonnance même, s'opposait à la cité de Calvin.

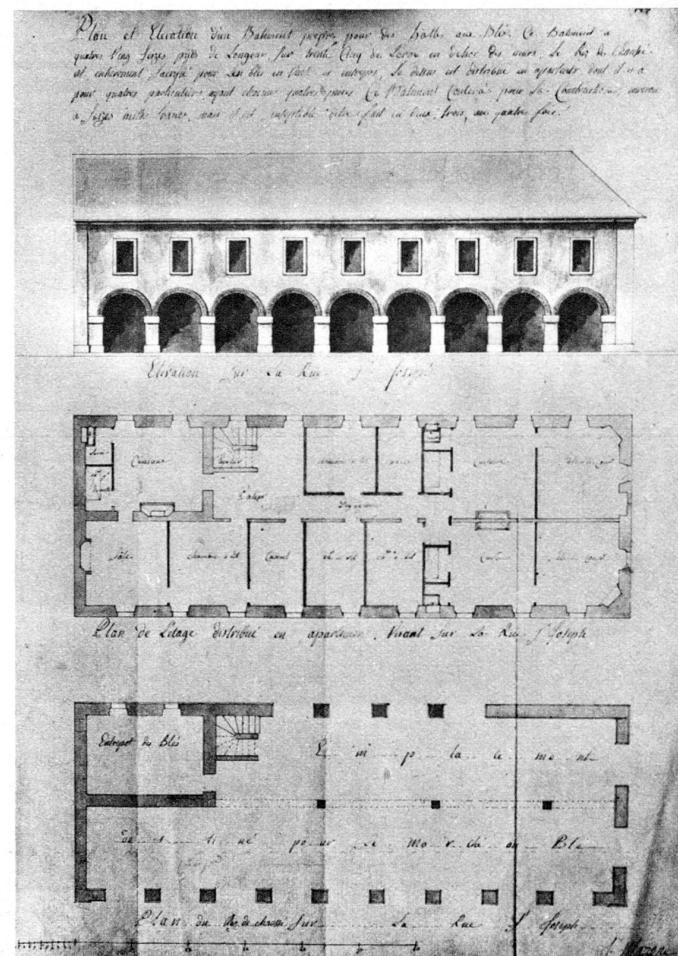
L'avenir peut réserver des surprises ; aucun tracé, aucune construction importante n'a compromis, jusqu'à présent, une restauration possible du plan Elia, ni même celle du plan Secretan, qui ne fut jamais rendu officiel.

Et, en face des perspectives nouvelles qu'ouvrent les futurs travaux de La Praille, c'est encore à ces plans, qu'on le veuille ou non, qu'il faudra demander l'expansion rationnelle de Carouge.

Louis COTTIER.



Plan dressé par Mazzone (1795) pour l'aménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville (entre la rue Jacques-Dalphin et les Promenades de Carouge). Le terrain fut revendu, après la révolution, à un particulier qui démolit l'Hôtel de Ville pour n'en conserver que l'aile droite. Celle-ci sert aujourd'hui encore de logement.



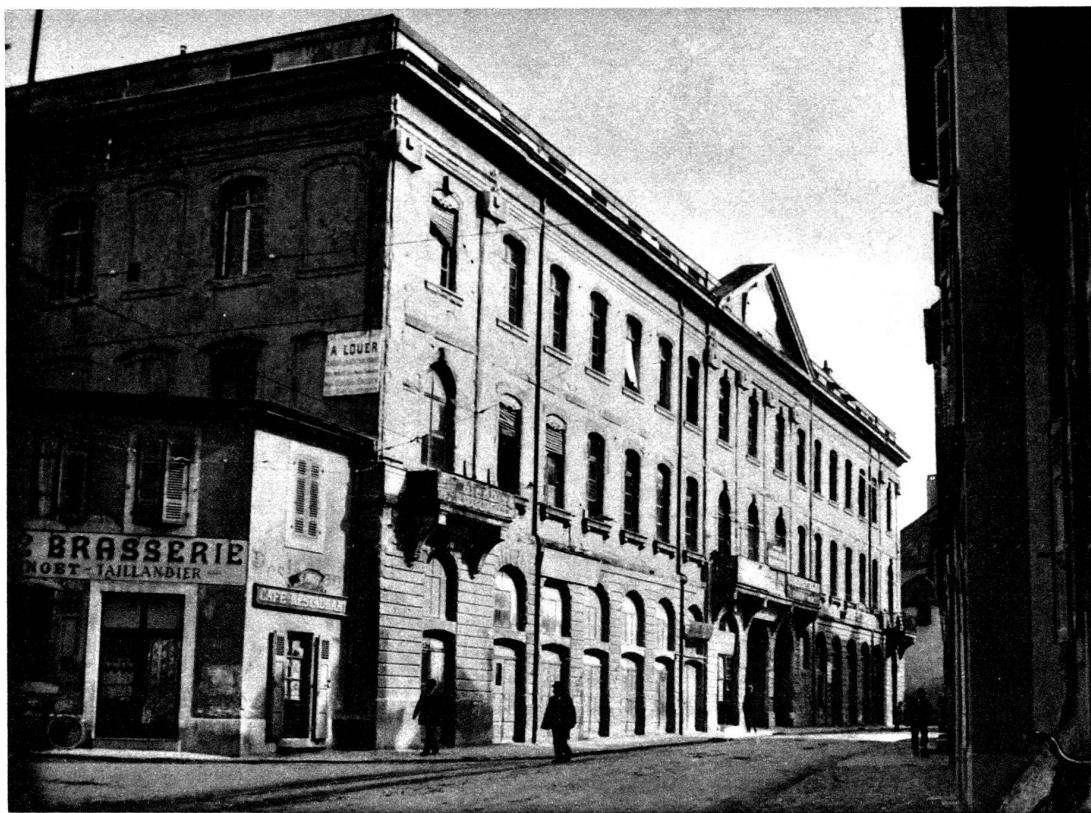
Projet de grenier à blé, par Mazzone, à l'angle de la place du Marché et de la rue St-Joseph (1790 ?).



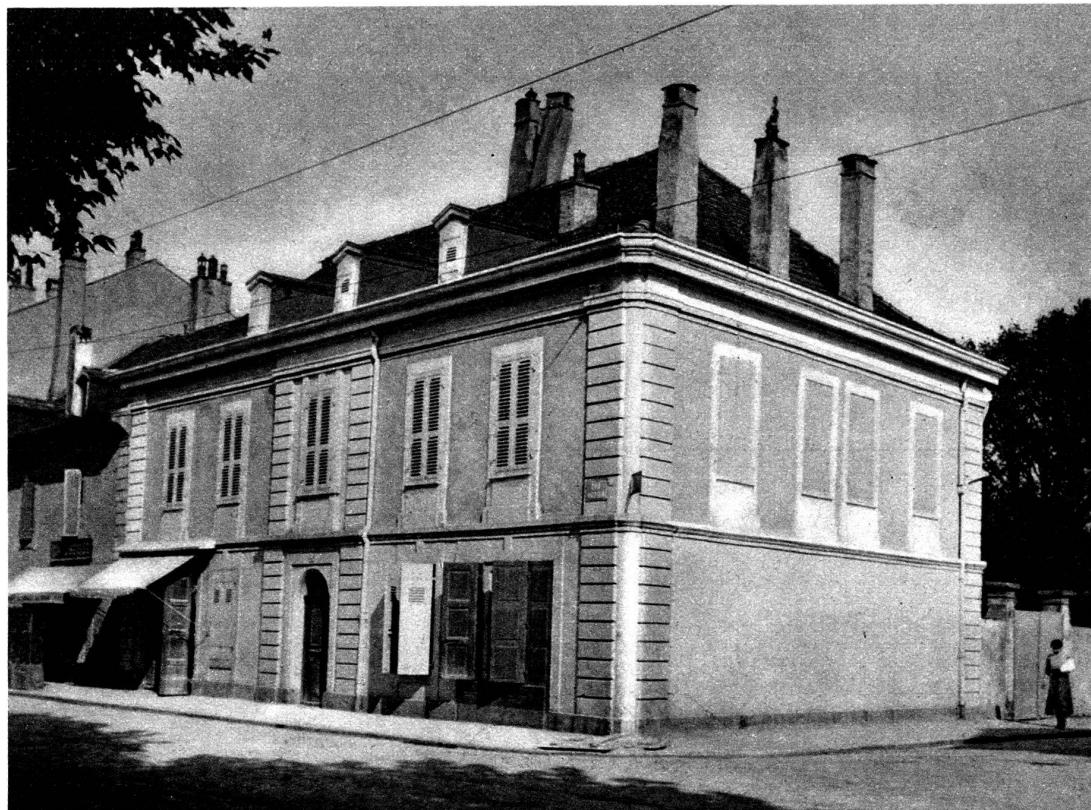
Types de maisons imposés par Giardin, pour la rue Caroline, côté ouest, à l'angle de la place de l'Hôtel-de-Ville. La maison à deux étages, sur rez-de-chaussée, visible sur cette photo, fut autorisée dès l'origine.



Les maisons de la rue Caroline, côté est (actuellement rue Jacques-Dalphin), derrière lesquelles se trouvent encore une partie des jardins qui existaient autrefois à l'intérieur de tous les mas de maisons. La surélévation de deux étages supplémentaires est ici particulièrement regrettable.



Ce qui devait être le Palais royal et devint ensuite la Filature, pour être finalement démolie il y a quelques années, après un incendie. L'ordonnance du bâtiment répondait bien à sa destination primitive.



Une des belles maisons carougeoises située à l'angle de la place du Marché et de la route de Veyrier. On suppose que c'est l'une des premières maisons types de Giardin.